

sommaire

ÉDITO



Sarah Bourhis
Coordinatrice
éditoriale de
Biologiste Infos

Télémédecine : lancement d'un dispositif d'expérimentation

Une semaine à peine avant la fin du bouclage de ce numéro, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) vient d'annoncer le lancement d'une expérimentation réunissant des patients souffrant de plaies chroniques et/ou complexes (escarres, ulcères de la jambe ou plaies du pied diabétique). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2014 et se déploiera sur 9 régions : Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Martinique, Pays-de-la-Loire et Picardie.

Selon l'arrêté du 17 avril 2015 paru au Journal officiel, l'objectif principal des expérimentations est de fixer une tarification préfiguratrice des actes de télémédecine. Cela dans un souci d'économie vis-à-vis de la prise en charge des soins par l'Assurance maladie. Les prestations mises en place seront des téléconsultations réalisées alors que le patient se trouve en structure médico-sociale ou au sein d'une structure d'exercice coordonné, ou des télé-expertises pour des patients à domicile, en structure médico-sociale ou dans une structure d'exercice coordonné.

Cette expérience « *n'a pas pour objectif d'évaluer l'efficacité de la pratique médicale avec la télémédecine par rapport à des pratiques médicales traditionnelles* », explique le texte. Un des objectifs primordiaux sera « *d'apporter des connaissances sur l'impact des actes expérimentés en termes d'accès aux soins, de qualité de la prise en charge, d'organisation des soins et de coûts.* »

A la fin de la téléconsultation, l'expert rédige un compte rendu de l'acte de téléconsultation. « *S'il existe et sous réserve de l'accord du patient, le compte rendu est enregistré dans son dossier médical personnel (DMP). Le cas échéant, l'expert peut joindre les éventuelles prescriptions à son compte rendu.* »

Ce dispositif qui s'inscrit dans l'actualité médicale donne une résonance particulière à notre dossier « *Informatique et biologie clinique* » et à l'enquête « *Le dossier médical biologique, une brique supplémentaire au DPM?* » que nous vous proposons ce mois-ci.

Bonne lecture ! ■

6 ACTUS

Projet de loi de santé : les députés lèvent l'exclusion des hommes homosexuels du don du sang

La gravité de la grippe saisonnière dépendrait-elle du patrimoine génétique ?

La santé connectée en marche

Dépistage universel et Trod, la nouvelle stratégie contre le VIH

14 DU CÔTÉ DES FOURNISSEURS

16 POINT DE VUE

Le statut du plasma SD évolue. Comment l'EFS appréhende-t-il sa perte de monopole ?

18 DOSSIER

Informatique et biologie clinique



- La société française d'informatique de laboratoire. Historique
- Résultat de l'enquête SFIL sur l'état des lieux informatique des LBM
- Un cahier des charges national pour le colisage (CCN-colisage)
- Politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé : pour qui et pour quoi faire ?
- Un pas de plus vers un biologiste médical 2.0 ?

36 ENQUÊTE

Le dossier médical biologique, une brique supplémentaire au DMP ?

38 MANAGEMENT

Accréditation : comment améliorer le fonctionnement du système de management de la qualité en le simplifiant ?



42 FINANCES

Labco veut lever 320 M€ sur Euronext : Le début de la fin pour les biologistes libéraux ?

46 LÉGISLATION

La biologie médicale privée confrontée aux règles des marchés publics

50 REVUE DE PRESSE



Variation de longueur des télomères : un nouveau biomarqueur pour le risque de cancer du poumon
Les protéines de liaison à la calmoduline et la maladie d'Alzheimer

52 MANIFESTATION

Dosage des médicaments et des toxiques

55 PETITES ANNONCES

PUBLIREPORTAGES

Création du 1er réseau national de biologistes indépendants, pages 34 et 35

Fiducée : Comment réduire votre ISF sans faux pas ? Page 41